

Monsieur le Président de Limoges Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) et notamment les articles L.3213-2 et L.3213-10 ;

VU la délibération n° 328 du Conseil communautaire en date du 22 juillet 2020 relative à l'application des articles L.3213-2 et L.3213-10 du C.G.C.T. ;

VU la décision du Président en date du 30 mars 2020 relative à la conclusion de l'accord-cadre à base de commande affranchi à la « fourniture et livraison de mobilier urbain - Lot 1 : Barrières et potelets / Lot 2 : Mobilier d'agrément » ;

VU l'acte d'engagement (A.E.) des marchés susvisés et notamment l'article 5.1 relatif à la durée de l'accord-cadre ;

CONSIDÉRANT que les marchés précités ont été confiés à l'entreprise SHERI SAS le 22 avril 2020, pour une période initiale d'un an, prorogée deux renouvellements par périodes successives d'un an sous que la durée maximale, période initiale plus renouvellements, ne puisse dépasser quatre ans ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 5.1 de l'A.E., le pouvoir adjudicateur peut, par décision expresse, renoncer à reconduire le marché avant l'expiration du délai de prescription par le contrat ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable émis par le Directeur de la propreté urbaine et de la maintenance voirie de Limoges Métropole quant à la non-reconduction de ces marchés ;

D É C I D E

Les marchés n°2021-ABR0001-01 et 2021-ABR0001-02, relatifs à la « fourniture et livraison de mobilier urbain - Lot 1 : Barrières et potelets / Lot 2 : Mobilier d'agrément », ne seront pas reconduits au-delà de la 3^{ème} année.

La notification de la présente décision à l'entreprise SHERI SAS, titulaire des marchés précités, sera faite et motivée.

Limoges, le 23 SEP. 2022

Le Président,

(Signature)
Philippe BOUTIER
Président de Limoges Métropole

Publié le 05 OCT. 2022

DEC_CP_23300_FOURNITURE_MOBILIER_URBAIN_LOT_1_2_.pdf

DÉCISION

Décision n°3 concernant la non reconduction de l'accord-cadre relatif à la fourniture et la livraison de mobilier urbain - Lot 1: Barrières et potelets / Lot 2: Mobilier d'agrément

1 DOCUMENT - Publié le 5 Octobre 2022



DEC_CP_23300_FOURNITURE_MOBILIER_URBAIN_LOT_1_2_.pdf
(.pdf, 120,3 Ko)



TÉLÉCHARGER